

Conseil municipal du 17 octobre 2023

12. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteur : Claude LEGOUY

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif de l'exercice,

Les crédits liés aux travaux rue du Bois de Tillet sont abondés du montant de la subvention de l'Agence de l'Eau soit 147.400 €.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir procéder aux ajustements suivants :

Ajustements des crédits d'investissement :

2315	Travaux rue du Bois de Tillet	+ 147.400,00
1318	Autres (Subventions)	+ 147.400,00